

COMMUNE DE SAINT-MIHIEL

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté municipal du 13 décembre 2019, le Maire de Saint-Mihiel a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Mihiel

A cet effet, Madame Françoise MARC a été désignée commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy

L'enquête se déroulera à la mairie du samedi 4 janvier 2020 au lundi 3 février 2020, soit 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les pétitionnaires et les observations du public les :

- Samedi 4 janvier 2020 de 9h à 12h
- Mercredi 15 janvier 2020 de 13h30 à 16h30
- Lundi 3 février 2020 de 13h30 à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur déposé en mairie ou adressées par écrit au commissaire enquêteur par courrier à la mairie ou par voie électronique à l'adresse : plu@saintmihiel.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Saint-Mihiel où ils seront tenus à la disposition du public durant 1 an. La mairie publiera le rapport et les conclusions sur le site internet de la commune

Saint-Mihiel, le 13 décembre 2019 le Maire, Xavier COCHET